

pagier la culture fruitière dans notre région.

Nous remercions particulièrement M. Pocher Ingénieur technique du service de propagande agricole ainsi que l'actif et dévoué M. Campan, dans leurs initiatives fécondes en vue de la transformation de la production de notre département.

Situation des cultures

L'Officiel publie les enquêtes sur la situation des cultures au 1^{er} mars 1920 dans le Lot :

Blé d'hiver, méteil, seigle, orge d'hiver, avoine d'hiver, prairies artificielles, prairies temporaires, fourrages verts, prés naturels : Etat de cultures : bon.

Personnel de la Préfecture

Concours pour l'admission de trois Rédacteurs

Un concours pour l'admission de trois Rédacteurs dans le cadre du personnel titulaire de la Préfecture aura lieu à Cahors, le samedi 29 mai 1920, à 9 heures.

Les épreuves de ce concours sont les suivantes :

1^{re} une dictée (orthographe, note 0 à 10) ;

2^e une épreuve écrite sur l'application des quatre règles d'arithmétique, sur les fractions le système décimal et le système métrique (note 0 à 20) ;

3^e la rédaction d'une lettre administrative sur un sujet dont le sommaire sera donné aux candidats et qui exigera une certaine connaissance du droit administratif (note 0 à 40) ;

4^e une interrogation sur l'organisation politique, administrative, judiciaire et militaire de la France (note 0 à 20).

Nul ne pourra être admis à concourir si sa candidature n'a été agréée, au préalable, par le Préfet.

Les candidats devront justifier qu'ils ont satisfait aux obligations du service militaire ou qu'ils en ont été dispensés.

Les femmes ne sont pas admises à prendre part à ce concours.

Nul ne pourra être reçu s'il n'a obtenu, pour chaque partie du concours, la moitié au moins du nombre de points prévus ci-dessus.

Les demandes doivent être adressées à la Préfecture où elles seront reçues jusqu'au 10 mai inclus. Celles qui parviendront après cette date seront considérées comme nulles.

Il a été signalé par l'autorité militaire qu'un certain nombre de personnes intéressées à l'attribution des pensions de guerre n'ont pas encore constitué leur dossier en vue de toucher les sommes qui leur reviennent.

Il leur est rappelé de procéder à cette formalité dans le plus bref délai possible, tout retard apporté à l'accomplissement de ladite formalité mettant obstacle à la prompt liquidation des sommes en question.

Les candidats devront se faire inscrire, avant le 15 avril au soir, à la Préfecture du département où ils étudient.

La nomenclature des pièces à produire à l'appui de la demande ainsi que le programme des connaissances

exigées, sont déposés à la Préfecture et dans chaque Sous-Préfecture ou les intéressés pourront en prendre connaissance.

Ecole normale de l'Enseignement technique

Concours

M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique a fixé comme suit les dates du concours d'admission en 1^{re} année à l'Ecole Normale de l'Enseignement Technique (aspirants et aspirantes).

ÉPREUVES ÉCRITES. — Section commerciale : lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11, samedi 12 juin 1920.

ÉPREUVES ORALES. — En juillet.

L'inscription des demandes d'admission doit avoir lieu, à la Préfecture du département, domicile des candidats, avant le 15 mai prochain.

FOIRE D'ÉCHANTILLONS DE BORDEAUX du 5 au 20 juin 1920

Produire, produire encore, produire toujours, tel est l'impérieux devoir qui s'impose aujourd'hui à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, pour relever la France de ses ruines glorieuses.

Mais à cette activité productrice doivent aussi succéder les transactions intenses — la vente large et rapide.

La foire de Bordeaux procurera des résultats aux producteurs et aux acheteurs, en les réunissant du 5 au 20 juin prochain, à cette époque de l'année où chacun peut, sans inconvénient, quitter ses occupations quotidiennes.

Pour notices et renseignements, s'adresser au comité de la Foire, Hôtel de Ville, Bordeaux.

VERS

Dimanche dernier 21 courant M. Manhiabal, maire de Vers, et son Conseil municipal avaient invité leurs administrés à une réunion pour 14 heures à l'effet de créer un Syndicat agricole.

Le Syndicat agricole a été formé séance tenante.

La Municipalité a recueilli les adhésions de tous les intéressés.

La Commission du monument commémoratif a été composée de tous les soldats de la commune.

Durant cette réunion les habitants de Vers en parfaite harmonie avec leur Maire et la Municipalité ont manifesté à diverses reprises leurs désirs de concorde et d'union et se sont inspirés de l'esprit de solidarité qui leur a été développé avec la plus cordiale camaraderie.

Luzech

Pincés. — L'enquête ouverte par la gendarmerie à l'occasion de l'acte de vandalisme commis sur l'avenue de la gare au début du mois courant a été couronnée de succès.

Les coupables viennent d'être découverts : ils ont fait des aveux complets.

Ce sont deux jeunes réfugiés de la Somme et du Nord, les nommés Alphonse A., âgé de 15 ans et Louis L., âgé de 17 ans, qui s'amuserent à couper les arbres récemment plantés en bordure de la route départementale.

Ces petits garnements seront déferés en police correctionnelle. Cela leur apprendra à respecter la propriété publique et ce sera aussi un exemple salutaire pour ceux qui seraient tentés de les imiter.

Nos félicitations à la gendarmerie qui a très habilement mené cette enquête.

Glanes

Chasse au loup. — Dans le bois « des Bouquets », quelques habitants de Glanes ont abattu une louve allaitant quatre petits.

Lunan

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Elie Couderc, le sympathique propriétaire du village de la Pierre-Levée, survenue après quelques jours de maladie. Le défunt âgé seulement de 47 ans laisse le souvenir d'un homme affable et serviable ; sa mort si prématurée sera vivement regrettée par tous ceux qui le connurent et surent apprécier ses excellentes qualités.

A sa veuve éplorée, à ses sept enfants en bas-âge, à M. Marion conseiller municipal de St-Félix son beau-frère, à toute cette honorable famille accablée par ce deuil cruel, nous adressons l'expression de nos condoléances et de nos sympathies attristées.

Assier

Arrestation. — Sur mandat de M. le juge d'instruction, la gendarmerie d'Assier a procédé à l'arrestation de M. Léopold Cayrol, prévenu de vol et d'abus de confiance.

Gourdon

C'est avec un vif plaisir que nous apprenons le retour de M. M. Enjalbert, directeur de l'Excelsior-Cinéma-Théâtre, qui ouvrira à nouveau le samedi 27 mars à 20 heures. La séance débutera par une série de films d'art fournis par la maison Pathé de Bordeaux.

Nous souhaitons que les spectateurs assisteront nombreux à cette première représentation, où ils auront le plaisir de voir « L'obstacle », grand drame en 3 parties, et autres vues nouvelles : Comique, Voyage, Actualité.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE Et son supplément illustré

Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 20 mars 1920

Conférences de la Société des conférences

André Hallays, Mme de Sévigné, III. Comment elle aimait ses enfants. — Louis Madelin, le Chemin de la victoire. VII. Le suprême assaut allemand. — G. de la Roche-Foucauld, le Natiar (I) (fin). — Louis Vignon, la question coloniale. — François Le Grix, nos livres et nous.

Propos et documents : La vie de la semaine. — La Reprise des relations avec le Vatican, par Fernand Laudet. — Causerie d'un bibliophile, par Guy de Pourtalès. — Causerie scientifique, par Henri de Varigny. — Les Revues étrangères par Firmin Roz. — Memento bibliographique, par Max Buteau. — Les Élégances et la Mode.

TARIF DES ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois

Paris et dépt... 40 fr. 21 fr. 11 fr.

Etranger..... 48 fr. 25 fr. 13 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

AVIS DE DÉCÈS

et

SERVICE DE NEUVAINE

Madame et Monsieur RAMES, Agent général d'assurances, et leur fils ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Hermine GARRIGUES, Veuve RAMES leur mère, belle-mère et grand-mère décédée à Cahors le 14 mars, munie des sacrements de l'église.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Lugagnac.

Un service de neuvaine sera célébré pour le repos de son âme à Cahors le 27 mars 1920 en l'église Cathédrale à 11 heures du matin.

DÉPÊCHES

EN ALLEMAGNE

Paris, 11 h. 53.

La situation s'améliore

CONTRE LES SPARTAKISTES. — Le New-York Herald annonce que les Alliés allemands ont décidé d'autoriser les troupes allemandes gouvernementales à pénétrer dans le bassin de la Ruhr pour en chasser l'armée spartakiste. Les Alliés exigent, préalablement, que le gouvernement Ebert prenne l'engagement d'évacuer le bassin dès que l'ordre y sera rétabli.

NOUVEAU MINISTÈRE. — Le nouveau Cabinet aurait été constitué cette nuit après de longues négociations. Bauer, chancelier ; Schiffer, vice-chancelier, ministre de la Justice ; Hermann Muller, Affaires Étrangères ; Gessler, Défense nationale et Koch. On remarque que, contrairement aux prévisions, le nouveau Cabinet est composé entièrement de social-démocrates et de centristes.

AMÉLIORATION. — De Berlin : La situation est nettement meilleure. Néanmoins elle est encore sérieuse. En Westphalie, elle pourrait s'aggraver si les vivres attendus de Hollande n'arrivent pas. En effet, la Hollande a fait connaître son refus absolu d'envoyer des denrées alimentaires en Allemagne tant qu'il y aura des Soviétiques dans une partie quelconque du pays.

LUDENDORFF PAS INCULPÉ. — On dément qu'un mandat d'arrêt ait été lancé contre Ludendorff.

DES INSURGES SE RENDENT. — De Berlin : Les insurgés d'Erfurt se sont rendus sans condition.

L'AMÉRIQUE ET LE TRAITE. — De

Washington : Le bruit court que le président soumettrait prochainement au Sénat le traité de paix avec l'Autriche, qui contient également un projet de Ligue des Nations, afin de pouvoir ouvrir la discussion. Le Président songe également à renvoyer au Sénat le traité avec l'Allemagne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 mars 1920.

Le marché fait preuve de meilleures dispositions qu'hier sur les indications favorables du marché de New-York. Les changes continuent à progresser d'une façon inquiétante, livre sterling 57,15, dollar 15.

Nos Rentes françaises sont fermes 3 0/0 58,10, 5 0/0 88, 4 0/0 1917 et 1918 71 et 71,70.

Établissements de Crédit calmes. Banque de Paris 1.610, Union Parisienne 1.485. Valeurs de navigation-soutennes, Messageries 707, Transatlantique 558, Suez 7.950, Caprières en hausse, Rio 2.300, Utah 1.160, Corocoro 109. Pétrolifères irrégulières, Mexican Eagle 620, Shell 647, Royal Dutch 500, Valeurs russes mieux. Bakou 2.415, Lianosoff 645, Maltsoff 660. Diamantifères en progrès, de Beers 1.560 et Jagersfontein 349, Mines d'or plus fermes. Rand Mines 220, Crown Mines 206, Goldfields 118, Caoutchoutières calmes, Financière 407, Malacca 318. En valeurs diverses, la Fournier progresse à nouveau à 920, Gafsa 2.250 et 2.350. Télégraphie sans fil toujours demandée, à 1.370, Sucreries d'Égypte 1075 l'action et 1.980 la part, Sucreries brésiliennes 960.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale SOUILLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et caoutchoucs. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries, Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : GARAGE, Souillac.

TÉLÉPHONE : 4.

Les actionnaires de la Société Minière du Sud-Ouest sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 17 avril 1920 à 3 heures, 80, rue Taïbout à Paris.

Ordre du jour de l'assemblée ordinaire. Approbations des comptes ; Quitus aux administrateurs ; Nominations de commissaires des comptes.

De l'assemblée extraordinaire : réduction du capital ; Nominations d'administrateurs ; Approbation de conventions ; Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

Vente et achat de propriétés

Rapport, agrément, châteaux, villas fonds de commerce

DELFU

2, rue Brives du Temple, Cahors et Lauzès (Lot).

BON OUVRIER AJUSTEUR

demandé pour entretien petit atelier

40, Boulevard Gambetta, CAHORS.

A VENDRE

Cause décès

DOMAINE 18 hectares

8 kil. Agen, belle maison de maître, dépendances, bois, gros chênes, prairies, source, ruisseau, etc. Prix : 120.000 fr. SADIA, Hôtel Continental, AGEN.

Automobiles André Citroën

LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

Garage, Réparations

Transports de Voyageurs

Huiles « La Semeuse »

J.-B. NOUYRIT

24, boulevard Gambetta, CAHORS

ETUDE

DE

M^e E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

HUISSIER A CAHORS

VENTE

Aux enchères publiques

Pour cause de départ

Le SAMEDI VINGT-SEPT MARS à 2 heures du soir

à Cahors, rue Neuve-des-Badernes, N° 3

d'objets comprenant : 2 lits en noyer avec sommiers ; grande lingerie en cerisier ; buffet ; vitrine ; tables ; 4 grands chaudrons en cuivre ; grande marmite en cuivre ; fourneau ; bassin en cuivre ; tournebroches ; chaises ; cadres ; baignoire en zinc en bon état ; chenets de cuisine ; soufflet pour sulfater ; baquets de maçon ; corbeilles ; ustensiles de cuisine ; 2 pendules ; garniture de cheminée ; 1 pendule à caisse.

Par le ministère de M^e Contou, huissier à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques, au comptant, 10 % en sus.

CONTOU.

Etude de M^e François SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué près le Tribunal civil de Cahors, rue Saint-Pierre

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A SUITE DE VENTE JUDICIAIRE

D'IMMEUBLES DÉPENDANT DE LA SUCCESSION VACANTE DE MONSIEUR JOUBERT

Situés sur les communes de Puy-l'Évêque et Duravel

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Cahors, le six février mil neuf cent vingt, enregistré,

aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier au Tribunal civil de Cahors, agissant en sa qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Joseph-Marie-Jean-Maurice JOUBERT, quand vivait propriétaire à Duravel, mort pour la France,

ayant Maître René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors,

il a été procédé le VENDREDI DIX-NEUF MARS MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de cette ville et devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement précité,

à la vente aux enchères publiques, en dix lots, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession vacante dudit Monsieur Joseph-Marie-Jean-Maurice JOUBERT.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître René BILLIÈRES, avoué poursuivant, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DÉSIGNATION

DES

IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE

AU CAHIER DES CHARGES

1^{er} lot, 2^e lot, 3^e lot (vendus).

QUATRIÈME LOT

surenchéri

Le quatrième lot est composé de :

1^{re} Maison avec moulin à deux tournants, grange, étang sur le ruisseau de Clédelles, canal de déviation et canal de trop-plein de l'étang, prés, terres, jardin et friches, avec comme accessoires du Moulin un blutoir et un trieur. Le tout appelé « Sauveterre » et

« Lalonge » figure sous les numéros 783, 784, 785, 782, 781, 619 et 786 p de la section B du plan cadastral de la commune de Puy-l'Évêque, d'une contenance approximative de soixante-douze ares quatre-vingt-dix centiares, dont trente-quatre ares quatre-vingt-dix centiares environ pour le numéro 786 p. — Cette première partie du

4^e lot confronte du Nord à chemin public, de l'Est à Jouffreau, Mollinié, Lapouge et chemin public, du Midi aux numéros 779 et 780 ci-après, et de l'Ouest à ruisseau de Clédelles ;

2^e Une friche appelée « le Marquisat », portée sous les numéros

628 et 629 de la section B dudit plan, d'une contenance approximative de vingt-sept ares quatre-vingt centiares et confrontant du Nord à Lapouge, de l'Est à Daudet, du Midi et de l'Ouest à chemin ;

3^e Une pièce de pré et terre appelée « Sauveterre », portée sous les numéros 779 et 780 de la section B dudit plan, d'une contenance approximative de cinquante-sept ares quatre-vingt centiares et confrontant du Nord avec dépendances du Moulin, de l'Est à chemin, du Midi et de l'Ouest à Mollinié et Lapouge.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt mars mil neuf cent vingt, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le dit Tribunal, agissant en son nom et comme mandataire de Monsieur Louis DUPOUX, propriétaire à Puy-l'Évêque, y demeurant, en vertu d'un pouvoir à lui donné sur timbre, en date à Puy-l'Évêque du dix-neuf mars, enregistré, pour lequel DUPOUX est délégué surenchérisseur du sixième le prix du dit quatrième lot et le porter à la somme de TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS, ou qui que soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à :

1^{er} Maître Jean MÉRIC, avoué de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, adjudicataires ;

2^e Maître René BILLIÈRES, avoué de Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier au Tribunal

civil de Cahors, qui a, sur l'audience, élu command en faveur de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et de Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, suivant procès-verbal dressé par Monsieur DE CUNIA, juge au siège, président d'audience, en date du dit jour dix-neuf mars mil neuf cent vingt, enregistré.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt mars mil neuf cent vingt, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le dit Tribunal, agissant en son nom et comme mandataire de Monsieur Louis DUPOUX, propriétaire à Puy-l'Évêque, y demeurant, en vertu d'un pouvoir à lui donné sur timbre, en date à Puy-l'Évêque du dix-neuf mars, enregistré, pour lequel DUPOUX est délégué surenchérisseur du sixième le prix du dit quatrième lot et le porter à la somme de TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS, ou qui que soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à :

1^{er} Maître Jean MÉRIC, avoué de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, adjudicataires ;

2^e Maître René BILLIÈRES, avoué de Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier au Tribunal

civil de Cahors, qui a, sur l'audience, élu command en faveur de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et de Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, suivant procès-verbal dressé par Monsieur DE CUNIA, juge au siège, président d'audience, en date du dit jour dix-neuf mars mil neuf cent vingt, enregistré.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt mars mil neuf cent vingt, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le dit Tribunal, agissant en son nom et comme mandataire de Monsieur Louis DUPOUX, propriétaire à Puy-l'Évêque, y demeurant, en vertu d'un pouvoir à lui donné sur timbre, en date à Puy-l'Évêque du dix-neuf mars, enregistré, pour lequel DUPOUX est délégué surenchérisseur du sixième le prix du dit quatrième lot et le porter à la somme de TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS, ou qui que soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à :

1^{er} Maître Jean MÉRIC, avoué de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, adjudicataires ;

2^e Maître René BILLIÈRES, avoué de Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier au Tribunal

civil de Cahors, qui a, sur l'audience, élu command en faveur de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et de Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, suivant procès-verbal dressé par Monsieur DE CUNIA, juge au siège, président d'audience, en date du dit jour dix-neuf mars mil neuf cent vingt, enregistré.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt mars mil neuf cent vingt, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le dit Tribunal, agissant en son nom et comme mandataire de Monsieur Louis DUPOUX, propriétaire à Puy-l'Évêque, y demeurant, en vertu d'un pouvoir à lui donné sur timbre, en date à Puy-l'Évêque du dix-neuf mars, enregistré, pour lequel DUPOUX est délégué surenchérisseur du sixième le prix du dit quatrième lot et le porter à la somme de TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS, ou qui que soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à :

1^{er} Maître Jean MÉRIC, avoué de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, adjudicataires ;

2^e Maître René BILLIÈRES, avoué de Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier au Tribunal

civil de Cahors, qui a, sur l'audience, élu command en faveur de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et de Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, suivant procès-verbal dressé par Monsieur DE CUNIA, juge au siège, président d'audience, en date du dit jour dix-neuf mars mil neuf cent vingt, enregistré.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt mars mil neuf cent vingt, Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le dit Tribunal, agissant en son nom et comme mandataire de Monsieur Louis DUPOUX, propriétaire à Puy-l'Évêque, y demeurant, en vertu d'un pouvoir à lui donné sur timbre, en date à Puy-l'Évêque du dix-neuf mars, enregistré, pour lequel DUPOUX est délégué surenchérisseur du sixième le prix du dit quatrième lot et le porter à la somme de TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS, ou qui que soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à :

1^{er} Maître Jean MÉRIC, avoué de Monsieur UZOLS, meunier à Puy-l'Évêque, et Monsieur LAFFARGUE, propriétaire à Puy-l'Évêque, adjudicataires ;

2^e Maître René BILLIÈRES, avoué de Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier au Tribunal

civil de Cahors, qui a, sur l'audience, élu command en faveur de